

Qui peut nous solliciter ?

- ✓ Le médecin traitant
- ✓ La personne malade ou la famille
- ✓ Les soignants
- ✓ Les services (Cliniques, Centre hospitalier, EHPAD...)
- ✓ L'assistante sociale
- ✓ L'aide à domicile
- ✓ Le pharmacien

Quel que soit le demandeur, l'intervention du réseau ne pourra être effective qu'en accord avec le Médecin traitant qui reste le pivot de la prise en charge du patient.

NOUS CONTACTER

RESOPAL  D 81

86 place d'Hautpoul
81600 GAILLAC

Tel : 05.63.34.14.00 Fax : 05.63.42.61.52

Mail : resopalid81@orange.fr

RESOPALID 81

*Réseau Soins Palliatifs
et Douleur du Tarn*



« Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. Ils visent à soulager les douleurs physiques, la souffrance psychologique, sociale et spirituelle. »

*Définition de la SFAP
(Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs)*

Le Réseau Soins Palliatifs et Douleur du Tarn est un Réseau de santé axé sur la prise en charge de personnes en soins palliatifs ou souffrant de douleur chronique.

Composition

- ✓ Equipes d'appui ;
- ✓ Professionnels de santé libéraux ;
- ✓ Établissements sanitaires, sociaux, médico-sociaux ;
- ✓ Associations de bénévoles ;
- ✓ Représentants des usagers.

Missions

- ✓ Favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité et l'interdisciplinarité dans la prise en charge des personnes en soins palliatifs ou souffrant de douleur chronique.
- ✓ « Prendre soin » avec une approche centrée sur la personne malade dans son environnement et son histoire de vie.

Fonctionnement

Trois équipes d'appui composées d'une cellule de coordination et de médecins, infirmières et psychologues référents en soins palliatifs et/ou douleur :

- ✓ Tarn Nord (anciennement RESPED)
- ✓ Tarn Ouest (anciennement SARA)
- ✓ Tarn Sud (anciennement AC-COORD 81)

Ces équipes d'appui ont pour rôle de:

- ✓ Soutenir, aider la personne, sa famille ainsi que les professionnels ;
- ✓ Proposer et coordonner un projet de soins ;
- ✓ Sensibiliser, informer, former

L'inclusion dans le réseau nécessite le respect de critères médicaux validés par le médecin traitant et l'accord de la personne malade, de son représentant ou de son ayant droit.

Une inclusion, c'est :

- ✓ Une demande
- ✓ Une évaluation des besoins de la personne malade et de la famille
- ✓ Une rencontre avec l'équipe soignante
- ✓ Un compte rendu et des propositions en accord avec la personne malade, ses proches et le médecin traitant
- ✓ Un suivi tout au long de la maladie et un suivi de deuil

Le Réseau est là pour vous aider ...

Personnes malades et familles, le Réseau vous propose :

- ✓ Une aide pour la prise en charge de la douleur et des symptômes d'inconfort
- ✓ Une aide et un accompagnement pour l'organisation du quotidien à domicile
- ✓ Un soutien psychologique pour vous et/ou vos proches
- ✓ Une aide et des conseils sur le plan social
- ✓ Une écoute

Professionnels, le Réseau vous accompagne :

- ✓ Conseils et soutien aux équipes soignantes et intervenants du domicile
- ✓ Une aide à la prise de décision (décision collégiale)
- ✓ Une aide à la réévaluation de la situation
- ✓ Une aide à la formation des soignants (soirée, conférence...)